

Compte-rendu du Groupe de travail mouvement.

Infos diverses du DASEN :

- Le DASEN n'a pas apprécié l'article dans la presse concernant **les rythmes** et le contre rapport du SNUipp. Nous avons pourtant régulièrement alerté sur une mise en place inéquitable de la réforme, et sur le fort mécontentement des enseignants.
- Concernant les **lettres anonymes** reçues par certaines écoles : le DASEN va envoyer aux écoles une circulaire expliquant comment reconnaître les lettres afin de ne pas les ouvrir (elles ont toutes des marques communes) et de les communiquer aux services concernés.
- Concernant le **déménagement de l'Inspection Académique** : c'est un projet qui pourrait voir le jour en 2017, dans les locaux de la Préfecture, place Chapou.
- **Feuilles de paie** : le coût de l'envoi au domicile étant trop élevé, les fiches de salaires seront envoyées tous les deux mois.

Travail autour de la circulaire du Mouvement :

Quelques changements peut-être et des points de blocage :

- **vœu géographique obligatoire** en phase complémentaire : le SNUipp souhaite le voir disparaître, le DASEN préfère le laisser.
- **Postes à affectation hors barème** : le SNUipp ne souhaite pas voir les postes à demi décharge ou des postes ASH obtenus après entretien, une pétition intersyndicale et académique circule. Le barème et les certifications requises suffisent à départager, c'est une mesure inéquitable et opaque que le SNUipp continue de porter.
- **Vœu sur postes spécifiques** : le SNUipp veut que cela puisse être placé ailleurs qu'en tête de liste : refus du DASEN.
- Un enfant à naître sera considéré comme un **enfant à charge** sur production de pièces justificatives, donc 1 point.
- **Points pour stabilité** sur la première nomination : seul un ou deux candidats l'obtiennent, selon le SNUipp cette bonif sert trop peu, la rectrice a proposé un cadrage académique, avec de 3 à 5 points de stabilité sur poste de 3 à 5 ans.
- **Postes dé-fléchés** : les collègues sont prioritaires sur leur propre poste avec maintien de l'ancienneté. Sinon priorité sur un autre poste fléché qui se libère.
- **Postes fléchés** : les organisations souhaitent qu'un poste restant soit attribué, si aucun habilité ne l'a demandé, dès le 1^{er} mouvement.

Info diverse :

Concernant les brigades départementales et la tenue de réunions de pré-rentree, nous déplorons qu'elles se fassent sans frais de déplacement, même si elles peuvent avoir de l'intérêt quant à la répartition de congés longs.